



RAPPORT D'ACTIVITE 2022 TAD CC AUNIS SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Le présent rapport d'activité se réfère à la convention de délégation de compétence TAD (avant signature d'un Contrat Opérationnel de Mobilité) ou à la convention de délégation de compétence mobilité (après signature d'un COM). Il permet à la Communauté de Communes de remplir ses prérogatives en tant qu'AO2 auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine AO1 (Cf. art.L1411-3 du CGCT).

Ce rapport s'articule en 7 parties :

I. Informations relatives à l'AO2 : Questions 1 à 5

II. Description du service : Questions 6 à 12

III. Bilan de l'exécution du service : Questions 13 à 19

IV. Qualité du service : Questions 20 à 23

V. Bilan financier : Questions 24 à 33

VI. Volet environnemental : Question 34

VII. Divers : Question 35 à 37

I. Informations relatives à l'AO2

Cette partie vise à préciser l'adresse de la Communauté de Communes, la date de signature de la convention de délégation et le nom du service TAD.

1. Adresse de la Communauté de Communes

-> N° et Rue

45 Avenue Martin Luther King

2. -> Code postal

17700

3. -> Nom de la ville

Surgères

4. **Date de signature de la convention de délégation**

10/05/2022



5. **Durée de la délégation de compétence**

1 an à compter du 01/09/2022, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

II. Description du service

Cette partie vise à préciser le public cible du service, le type de marché, l'itinéraire ou la zone géographique desservie les jours de fonctionnement et les horaires

6. **Public cible** (Cocher la case correspondante. Si autre, préciser)

Tout public

Autre

7. **Type de marché** (Cocher la case correspondante)

Prestataire de transport



8. **Si gestion par un prestataire de transport, préciser le nom du transporteur**

Titi Floris

017-200041614-20231017-2023_10_09-DE
Reçu le 25/10/2023

9. **Nombre de véhicules affectés au service TAD**

3 minibus

10. **Zones géographiques desservies** (Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

- Toutes les communes situées à l'intérieur de la Communauté de Communes
- Certaines communes situées à l'intérieur de la Communauté de Communes
- Les gares routières et /ou les points d'arrêts des lignes interurbaines de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Les gares TER de la Région Nouvelle-Aquitaine

11. **Les jours de fonctionnement** (Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi
- Dimanche

12. **Horaires** (préciser les horaires de début et de fin du service)

Vers Surgères : mardi 9h30 - 12h00 et mercredi 14h00 - 17h00.
Vers Aigrefeuille d'Aunis : mercredi 14h00 - 17h00.

Reçu le 25/10/2023

III. Bilan de l'exécution du service

Dans cette partie, il est question de préciser la fréquentation du service par rapport au nombre de kilomètres parcourus, de voyages réalisés, le nombre d'inscrits et d'utilisateurs du service par an et les principaux motifs de voyage.

13. **Nombre d'inscrits au service/an** (*Préciser le total*)

10

14. **Nombre d'utilisateurs du service/an** (*Préciser le total*)

274

15. **Nombre de voyages réalisés/an** (*Préciser le total*)

212

16. **Nombre de km parcourus/an** (*Préciser le total*)

2652,2

17. **Le ou les mois les moins fréquentés pour l'ensemble du service**

Novembre, décembre et janvier

18. **Le taux de réalisation de l'offre** en %

(= nbre de trajets réalisés / nbre de trajets commandés par les usagers)

100%

19. **Indiquer les motifs de voyages** (plusieurs choix possibles, si autres préciser)

- Courses
- Loisirs
- Administratifs
- Santé
- Autre

IV. Qualité du service

Cette partie vise à préciser la nature et le nombre de réclamations qui arrivent le plus souvent ainsi que la politique de communication et d'incitation

20. **Le nombre de réclamations**

Pas de réclamations

21. **Les réclamations qui arrivent le plus souvent** (Cocher la /ou les case(s) correspondante(s), si autres préciser)

- Pas de réclamations
- Retards
- Avance
- Autre

22. **Politique de communication et d'incitation**

Préciser les supports utilisés (Cocher la /ou les case(s) correspondante(s), si autre préciser)

- Flyers - dépliant

AR Prefecture

Site internet

017-200041614-20231017-2023_10_09-DE
Reçu le 25/10/2023

Insertion dans bulletins infos communal-interco

Autre

23. **Préciser la stratégie de communication employée pour faire connaître le service**
(nombre de campagnes de communication, événement organisé, animations, etc.)

Campagne de communication à large spectre : dépliant, sites internet, bulletin des collectivités, spots radio.

V. Bilan financier

Cette partie vise à préciser la grille tarifaire appliquée, le déficit d'exploitation et la répartition du budget annuel CDC/Région.

24. **La tarification appliquée :** *(Cocher la case correspondante)*

Tarifs Région Nouvelle-Aquitaine

Tarifs majorés pour les déplacements longue distance au-delà du périmètre
communautaire

Modulation tarifaire (prise en charge d'une partie des tarifs appliqués)

25. **Si tarifs majorés ou modulation tarifaire,** préciser les montants du ticket unitaire et du ticket aller-retour

Entrez votre réponse

26. **Charges, recettes et déficit d'exploitation**

-> Total des charges/an en €

11 447,90 € HT

AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023_10_09-DE
Reçu le 25/10/2023

27. -> Préciser les charges liées à la communication

825,00 € HT

28. -> Total des recettes/an en €

351,00 €

29. -> Résultat d'exploitation en € (= Charges - recettes)

11 096,90 € HT (Charges d'exploitation - recettes)

30. **Budget annuel** en € TTC

-> Préciser le budget annuel total en € TTC

13 582,69 €

31. -> Part Région Nouvelle-Aquitaine au budget annuel en € TTC (*subvention*)

6 791,35 €

32. -> Part CC au budget annuel en € TTC

6 791,35 €

33. -> Si le service est lauréat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ou Appel à Projet, préciser le nom du financeur et le montant alloué

Entrez votre réponse

VI. Volet environnemental

Cette partie vise à indiquer les actions environnementales engagées dans le cadre de l'exécution du service.

011280041614302310173023 10 096DE
Reçu le 25/10/2023

Pour rappel, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 et le décret n° 2017-21 du 11 janvier 2017 définissent des obligations d'achat ou d'utilisation de véhicules à faibles émissions pour l'état et ses établissements, les collectivités territoriales et leur groupement et ainsi que les entreprises nationales.

34. **Type de motorisation des véhicules assurant le service :** (Cocher la ou les case(s) correspondante(s))

- Véhicules à très faible émission (Electrique, dont rétrofités)
- Véhicule à faible émission (BioGNV, Biocarburant exclusif)
- Véhicules à faible émission (GNV, full-hybride)
- Véhicule diesel EURO VI utilisant du biocarburant
- Véhicule diesel EURO VI
- Véhicule diesel EURO V utilisant du biocarburant
- Autre

VII. Divers

35. **Souhaitez-vous partager à la Région des observations sur le service**

Entrez votre réponse

36. **Souhaitez-vous partager à la Région des observations sur la centrale régionale de réservation ?**

Entrez votre réponse

37. **Envisagez-vous de faire évoluer l'offre l'année suivante ?**

AR Prefecture

Oui.

017-200041614-20231017-2023_10_09-DE

Recu le 25/10/2023

Vers Surgères : lundi 15h00 - 18h00, mardi 9h00 - 12h00, mercredi 14h00 - 17h00, vendredi 9h00 - 12h00, samedi 10h00 - 12h00.

Vers Aigrefeuille d'Aunis : mercredi 14h00 - 17h00, jeudi 9h00 - 12h00, samedi 10h00 - 12h00.

Ce contenu est créé par le propriétaire du formulaire. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire. Microsoft n'est pas responsable des pratiques de confidentialité ou de sécurité de ses clients, y compris celles de ce propriétaire de formulaire. Ne donnez jamais votre mot de passe.

Avec Microsoft Forms |

Le propriétaire de ce formulaire n'a pas fourni de déclaration de confidentialité quant à la façon dont il utilisera vos données de réponse. Ne fournissez pas d'informations personnelles ou sensibles.

| [Conditions d'utilisation](#) | [Accessibilité](#)